Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils témoignent qu’il n’y a aucune divinité [digne d’adoration] excepté Allah et que Muhammad est le Messager d’Allah, qu’ils accomplissent la prière et qu’ils s’acquittent de l’aumône légale

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah a dit : " Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils témoignent qu’il n’y a aucune divinité [digne d’adoration] excepté Allah et que Muhammad est le Messager d’Allah, qu’ils accomplissent la prière et qu’ils s’acquittent de l’aumône légale . S’ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l’exception de ce que l’islam exige. Et leur (compte) jugement appartient à Allah. "

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète informe qu'Allah lui a ordonné de combattre les polythéistes jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a aucune divinité adorée, en toute vérité, excepté Allah, Seul et sans associé ; qu'ils attestent du Message de Muhammad ; qu'ils œuvrent selon l'implication de cette attestation en étant assidu aux cinq prières obligatoires, de jour comme de nuit ; et qu'ils s'acquittent de l'aumône obligatoire en faveur de quiconque la mérite. S'ils accomplissent ces affaires, alors l'Islam garantit leur sang et leurs biens et il n'est pas licite de les tuer excepté s'ils commettent un crime ou un forfait pour lequel ils méritent d'être condamnés à mort au regard des décrets de l'Islam. Ensuite, au Jour de la Résurrection, Allah se chargera de leur jugement étant donné qu'Il connaît leur for intérieur et leurs secrets.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4211